

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 février 2018 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (mairesse suppléante)

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Dinel, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Danny Diotte, commandant, SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de février.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 31.

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 15 janvier 2018

CA18 16 0023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2018, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 34 ET SE TERMINE À 20 H 37.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
RONY BERBARI	CA18 16 0004 ESPACE PUBLIC INTERCALAIRE VERT
TANY JIANNELLIA	INTERSECTION AVENUES LAJOIE ET DOLLARS
LILIANE BOURSAULT	RESPECT DE TOUS LES CITOYENS
CAROLE VINCENT	TRAVAUX AU 1260, AVENUE BERNARD
RICHARD CUMMINGS	POUR UNE SOLUTION INCLUSIVE ET LE RESPECT D'UN ESPACE VERT PUBLIC INTERCALAIRE

CA18 16 0024

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 37 ET SE TERMINE À 21 H 42.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
FADI EL HAJAL	RÉPONSE À UN COURRIEL
MARILYSE LAPIERRE	COMITÉ D'URBANISME
NICOLAS DRECHOU	COOP LE SUROÏT
VALÉRY ZAMUNER ET CHARLES CÔTÉ	1304, MONT-ROYAL – PERMIS DE CONSTRUCTION
LOUISE GAUVREAU	POURQUOI LA COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES ARRÊTE AUX IMMEUBLES DE 8 APPARTEMENTS OU MOINS. POURQUOI ELLE EXCLUE LES ÉCOLES, LES RESTAURANTS ET LES COMMERCES
MAUDE JASMIN	RELOCALISATION DU CPE LE PITCHOUNET ET SON DÉSIR D'ÊTRE RELOCALISÉ DANS LA MAISON MACFARLANE

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 42 À 21 H 50.

CA18 16 0025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 16 0026

CRÉER QUATRE (4) COMITÉS DE CITOYENS POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE CRÉER les quatre (4) comités de citoyens suivants:

- Comité « Parcs et environnement » présidé par la conseillère Valérie Patreau;
- Comité « Culture et commerces » présidé par la conseillère Fanny Magini;
- Comité « Bon voisinage » présidé par le maire Philippe Tomlinson;
- Comité « Mobilité durable et sécuritaire » présidé par la conseillère Mindy Pollak;

DE PROCÉDER à l'élaboration des règles de fonctionnement, des mandats et de la composition desdits comités à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1183489004

CA18 16 0027

OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME « 9176-7277 QUÉBEC INC. » (GO CUBE) POUR L'INVENTAIRE, L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISPOSITION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE PÉRIODE D'UN AN, SOIT DU 7 FÉVRIER 2018 AU 6 FÉVRIER 2019, JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 6 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) - APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET ET AUTORISER LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT À SIGNER CETTE CONVENTION POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme « 9176-7277 Québec inc. » (Go Cube) pour l'inventaire, l'enlèvement, le transport, l'entreposage et la disposition des biens suite à une éviction sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une période d'un an, soit du 7 février 2018 au 6 février 2019, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 6 000 \$ incluant les taxes;

D'AUTORISER une dépense de 6 000 \$ aux fins des présentes;

D'APPROUVER la convention à cet effet;

D'AUTORISER la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention pour et nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1186695001

CA18 16 0028

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME « KARYNE ARCHITECTE PAYSAGISTE (KAP) INC. » AU MONTANT DE 45 990 \$ (TAXES INCLUSES) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN CONCEPTION, PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET EN SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC JOHN-F.-KENNEDY SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SP09/11-17 (TROIS (3) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DES PTI ANTÉRIEURS

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER un contrat pour des services professionnels à la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance du chantier pour l'aménagement d'une aire de jeux au parc John-F.-Kennedy, au montant de 45 990 \$ (taxes incluses) suite à l'appel d'offres sur invitation SP09/11-17 (trois (3) soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 45 990 \$ (taxes incluses) à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187843001

CA18 16 0029

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESIONNELS AU MONTANT DE 213 769,28\$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2018 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP07/11-17 (SIX (6) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :

D'AUTORISER une dépense de 213 769,28 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, réfection d'une conduite d'aqueduc dans le cadre du programme de réfection routière 2018 de l'arrondissement Outremont;

D'ACCORDER à GHD Consultants Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 769,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP07/11-17;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée entre l'arrondissement Outremont, le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transport (SIVT) et la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1186965002

CA18 16 0030

PROLONGATION POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT 24 767,22 \$ (INCLUANT LES TAXES) DU CONTRAT AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET LA SURVEILLANCE DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU GAZ POUR DIVERS BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À LA FIRME AV-TECH INC., SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14153 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 24 767,22 \$ incluant les taxes pour des travaux d'entretien, de réparation et la surveillance des systèmes de chauffage au gaz dans divers bâtiments de l'arrondissement d'Outremont;

D'OCTROYER à la firme Av-Tech inc., la prolongation du contrat à cette fin pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} mars 2018 au 1^{er} mars 2019, au prix de sa soumission, soit 24 767,22 \$ incluant les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1185078003

CA18 16 0031

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2017

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017

30.01 1185901001

CA18 16 0032

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2017

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

30.02 1185901002

CA18 16 0033

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2017.

30.03 1183489003

CA18 16 0034

AUTORISER LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU 33^E GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 29 MARS 2018, AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL; AUTORISER UNE DÉPENSE D'UN MONTANT DE 625 \$, EXONÉRÉ DE TAXES, POUR L'ACHAT DE CINQ (5) BILLETS À CETTE FIN – DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la participation de l'arrondissement d'Outremont au 33^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018, au Palais des Congrès de Montréal;

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 625 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de cinq (5) billets à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1182504004

CA18 16 0035

BONIFIER LE MONTANT DE LA COMMANDE OUVERTE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AVEC LE FOURNISSEUR MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, POUR UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 100 000 \$ (TAXES INCLUSES) SUITE À L'ENTENTE CORPORATIVE 1222702, CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE BONIFIER la commande ouverte pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor ltée, pour un montant supplémentaire de 100 000 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1185078004

CA18 16 0036

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN, LE JEUDI 22 FÉVRIER 2018, DE 7 H À 13 H 30, POUR LA TENUE DE LA JOURNÉE HIVERNALE DU COLLÈGE STANISLAS

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Beaubien, le jeudi 22 février 2018, de 7 h 30 à 13 h 30, pour la tenue de la Journée hivernale du Collège Stanislas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1182504002

CA18 16 0037

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE L'AVENUE BLOOMFIELD, ENTRE LES AVENUES SAINT-VIATEUR ET BERNARD, LE JEUDI 8 MARS 2018, ENTRE 15 H 30 ET 17 H 30, POUR LA TENUE D'UNE DÉAMBULATION DE MARIONNETTES DE L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT AU THÉÂTRE OUTREMONT, DANS LE CADRE DE LA 13^E ÉDITION DU FESTIVAL DE CASTELIERS

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance, dans le cadre de la 13^e édition du Festival de Casteliers, autorisant la fermeture à la circulation de l'avenue Bloomfield, entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, entre 15 h 30 et 17 h 30, pour la tenue d'une déambulation de marionnettes de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont au Théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1182504003

CA18 16 0038

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2018-2019-2020

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.03 1186695003

CA18 16 0039

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES CAFÉS-TERRASSES (1054-2)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'ajouter un article permettant l'empiètement d'un café-terrasse sur un trottoir à la condition qu'un dégagement minimal de 2 mètres soit maintenu libre de toute obstruction.

40.04 1186695002

CA18 16 0040

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1075, AVENUE LAURIER OUEST - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 4.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER UN ESCALIER EXTÉRIEUR DONNANT ACCÈS À UN AUTRE PLANCHER QUE LE REZ-DE-CHAUSSÉE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de l'apparence extérieure et à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 18 janvier 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375003;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier Ouest, relativement à l'article 4.3 du règlement de zonage afin d'autoriser un escalier extérieur donnant accès à un autre plancher que le rez-de-chaussée;

D'APPROUVER La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier Ouest, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- L'entablement proposé doit être fait de fibre de verre renforcé;
- Le revêtement du côté gauche de l'ascenseur doit être fait de brique plutôt que de pierre calcaire;
- Le mortier du mur de brique doit être d'une couleur similaire au revêtement de pierre calcaire utilisé au rez-de-chaussée de la façade;
- Le cadrage des fenêtres doit être légèrement en retrait par rapport à la brique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375003

CA18 16 0041

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 25, AVENUE MAPLEWOOD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION; DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN COUR ARRIÈRE

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 18 janvier 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375004.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood, relativement à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 25, avenue Maplewood, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- les fenêtres de l'agrandissement doivent toutes être de la même couleur et du même matériau;
- la hauteur du parapet du toit plat du volume relié au rez-de-chaussée devra être réduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375004

CA18 16 0042

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX 229, AVENUE McDUGALL; 1304, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 115, AVENUE DE L'ÉPÉE; 483, AVENUE CHAMPAGNEUR; 520, AVENUE WISEMAN; 862, AVENUE MCEACHRAN; 882-886, AVENUE WISEMAN; 1246, AVENUE VAN HORNE, 1239, AVENUE LAJOIE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 janvier 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants selon les plans déposés et présentés. Le tout conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA :

229, avenue McDougall;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- les fenêtres doivent être remplacées dans des tonalités de blanc;
- la galerie en façade doit être peinte dans des tonalités de blanc.

1304, boulevard du Mont-Royal;

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, LA RECOMMANDATION EST À L'EFFET DE RETOURNER LE DOSSIER AU CCU.

115, avenue de l'Épée;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- les fenêtres remplacées au deuxième étage doivent être de couleur blanche;
- la corniche de l'entablement de la façade commerciale doit être prolongée au parapet rehaussé, soit par un jeu de brique ou par le prolongement de l'entablement.

483, avenue Champagneur;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- les fenêtres remplacées doivent être de type guillotine et en subdivision 50/50, tel que le permis délivré par la DAUP.

520, avenue Wiseman;

Avec le commentaire suivant :

- La recommandation incluse dans la résolution CA17 16 0102 devra être respectée à l'effet que :
« La fenêtre du rez-de-chaussée au mur latéral droit doit avoir les mêmes subdivisions que celles existantes sur ce même mur ».

862, avenue McEachran;

882-886, avenue Wiseman;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- éliminer le rebord de toit de l'appentis afin d'être en alignement avec les murs extérieurs;
- l'ensemble des garde-corps doit être d'un modèle uniforme, soit le modèle en acier proposé;
- le revêtement d'aluminium doit être mât.

1246, avenue Van Horne;

1239, avenue Lajoie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1184375002

CA18 16 0043

ENTÉRINER UNE NOMINATION PERMANENTE AU POSTE D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE IMPUTÉE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la nomination permanente de Madame Tania-Cynthia Van Zuiden au poste d'agente de bureau à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1183711003

CA18 16 0044

AUTORISER LA CRÉATION TEMPORAIRE D'UN (1) POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION BANQUE D'HEURES ET D'UN (1) POSTE D'AGENT DE BUREAU BANQUE D'HEURES À LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE IMPUTÉE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER la création temporaire de deux (2) postes banque d'heures à la Direction de l'arrondissement conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction concernée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1183711004

CA18 16 0045

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2017 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT FAISANT ÉTAT DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) À L'ÉGARD DE SON TERRITOIRE

DE RECEVOIR le bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* en vue de son dépôt au conseil municipal.

61.01 1185078002

CA18 16 0046

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLACEMENTS BIXI POUR OUTREMONT - ANNÉE 2018

DÉPÔT de la liste des emplacements BIXI pour Outremont pour l'année 2018.

61.02

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 22 h 02

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Chef de division des ressources
humaines et des relations avec les
citoyens et Secrétaire substitut
d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2018.